

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPR) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitale Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretonne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranée (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (RAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

Communiqué de presse

Paris, le 18 septembre 2009

L'Alliance contre le tabac interpelle le gouvernement sur l'évolution nécessaire des mesures fiscales des produits du tabac

L'Alliance contre le tabac a adressé un courrier au Premier Ministre, Monsieur François Fillon, incitant le gouvernement à prendre des mesures efficaces pour enrayer le tabagisme en modifiant la fiscalité des produits du tabac :

Paris, le 11 septembre 2009

Objet : La fiscalité des produits du tabac

Monsieur le Premier Ministre,

En signant et ratifiant la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), **la France s'est engagée en 2004 à mettre en œuvre une politique visant à diminuer la consommation de tabac, addiction directement responsable du décès de 66 000 personnes par an.** A ce titre, l'article 6 de la CCLAT recommande le recours à des mesures financières et fiscales, mesures jugées les plus efficaces pour la réduction de la consommation de ces produits.

Toutefois, pour être suivies d'effets, ces mesures doivent être énergiques ; ainsi, **en France, grâce au premier Plan cancer, des augmentations successives de 8,33 %, 18 % et 8,5 % des prix de vente, entre 2003 et 2004, ont entraîné une chute des ventes de cigarettes de l'ordre de 33 %.**

Au contraire, l'augmentation des prix de 6% initiée par les fabricants en 2007, n'a pas eu d'effet sur la consommation.

L'Alliance contre le tabac, coalition regroupant une trentaine d'associations investies dans la réduction du fardeau humain, social et économique lié à cette dépendance, **propose aux pouvoirs publics de « changer la fiscalité du tabac »** (voir document joint) en appliquant un certain nombre de mesures :

1/ Introduire une accise « spécifique » indexée sur l'inflation identique pour tous les produits du tabac ;

2/ Harmoniser la fiscalité des différents produits du tabac en introduisant des taxes identiques appliquées au gramme de tabac vendu ;

3/ Augmenter les taxes sur l'ensemble des produits du tabac en ayant recours à l'augmentation de l'accise spécifique ;

4/ Remplacer, dans la base de calcul des taxes, la classe de prix la plus demandée par un prix moyen pondéré du tabac ;

5/ Attribuer progressivement au contrôle du tabac un pourcentage significatif des droits de consommation.

Une augmentation de l'ordre de 6 % du prix des cigarettes est actuellement envisagée à l'initiative des fabricants, dont les objectifs sont le maintien du nombre de fumeurs et l'augmentation de leurs bénéfices. A nouveau, ce pourcentage est bien trop faible pour entraîner une baisse de la consommation des produits du tabac.

Seule une évolution de la fiscalité des produits du tabac, dans un objectif de promotion de la santé publique, telle que la proposent l'Alliance, l'Académie de médecine (rapport final 2009) et les recommandations du deuxième plan Cancer, **pourra avoir un impact sur la consommation, et par là même sur les maladies et la mortalité qui en résultent**. Ces mesures doivent être associées à la promotion de la prévention et du sevrage, notamment auprès des jeunes et des plus défavorisés.

Les membres de l'Alliance, de par leur expertise dans ce domaine, souhaitent s'associer et contribuer à la réflexion en cours actuellement au sein du gouvernement, et se mettent à votre entière disposition.

Nous vous prions, Monsieur le premier Ministre, d'agréer l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Professeur Yves Martinet
Président de l'Alliance contre le tabac

Copies

Mme Christine Lagarde, Ministre des finances

M. Eric Woerth, Ministre du budget

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la santé et des sports

Pièce jointe : *Changer la fiscalité des produits du tabac, un outil de santé publique*

L'Alliance contre le tabac, coalition créée par six associations à la suite de la promulgation de la Loi Évin, regroupe aujourd'hui une trentaine de membres intervenant dans le contrôle du tabac.

Contact : Clémence CAGNAT-LARDEAU : 06 50 54 69 06 / ccagnat.act@gmail.com